

AVIS DE COURSE 2007

TOUR des PORTS de la MANCHE

du 07 au 13 Juillet 2007

St Vaast La Hougue - Cherbourg - Dielette - Guernesey - Carteret - Jersey - Granville

Organisé par le YACHT CLUB DE GRANVILLE avec le concours du Comité Départemental de Voile, des clubs de voile, des villes étapes et l'assistance de la SARL B2O. Le Conseil Général de la Manche et, d'autre part, les municipalités des villes étapes sont les partenaires publics de l'épreuve.

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles de courses internationales pour voiliers 2005/2008 de l'ISAF
- Les prescriptions de la FFV
- Le guide de la course croisière Handicap National 2007 de la FFV
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leurs éventuels avenants
- La navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Sécurité et équipement : Sont obligatoires pour tous les bateaux :

- Un moteur fixe ou hors bord, la quantité de carburant obligatoire doit permettre au départ de chaque étape de rejoindre le port d'arrivée. Une vitesse de propulsion d'au moins 4 nœuds est obligatoire.
- Une VHF (fixe ou portable) en état de marche.
- Un canot de survie adapté au bateau et à la zone de navigation.
- Un cagnard et une flamme de course qui vous seront remis à la confirmation d'inscription.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique :

(http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux à partir de la classe C groupe 8 net , bateaux ayant un tirant d'eau inférieur ou égal à 2.50 mètres et pouvant naviguer à plus de 6 miles des côtes de catégorie hauturière (arrêté du 30 septembre 2004), application de la prescription fédérale liée à la RCV 78.1. Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes minimum. Les multicoques ne sont pas acceptés au Tour des ports de la Manche. La flotte sera répartie en 5 catégories définies sur le groupe brut.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription correspondant au nombre de personnes embarquées sur le bateau et un chèque de caution de 77 Euros (cagnard, flamme), libellé à l'ordre du Yacht Club de Granville, la photocopie de la carte d'identité voile HN. Le nombre d'inscrits est fixé à 110 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des bulletins et chèques d'inscription, les suivants seront classés en liste supplémentaire.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au mercredi 21/06/2007.

Tout dossier d'inscription parvenant après cette date pourra être accepté dans la limite des places disponibles (liste supplémentaire dans l'ordre d'arrivée) moyennant une pénalité de 90 Euros. Pour une annulation d'inscription jusqu'au 21/06/2007 (hors liste d'attente), une somme de 45 Euros sera conservée par l'organisation (frais de dossiers). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué et le voilier restera dans la liste des inscrits de l'édition 2007 du Tour des ports de la Manche.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- les licences FF Voile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 45 Euros par équipier. Les droits seront encaissés lors de l'inscription du bateau dans la mesure où le dossier est complet.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Le 07 Juillet 2007 de 9h à 21h à Saint Vaast La Hougue

5.2 Jauge et contrôle : Le 07 Juillet 2007 de 9h à 21h

5.3 Jours de course :

Dimanche 08 JUILLET	St Vaast La Hougue - Cherbourg
Lundi 9 JUILLET	Cherbourg - Dielette
Mardi 10 JUILLET	Dielette - Guernesey
Mercredi 11 JUILLET	Guernesey - Carteret
Jeudi 12 JUILLET	Carteret - Jersey
Vendredi 13 JUILLET	Jersey - Granville

5.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 15 h 00.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions, le 07/07/2007 à partir de 9h00.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : Côtiers.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

8.1.a Il y aura un classement d'étape par catégorie de course. Ce classement sera effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H105 du guide de la course au handicap de la FFV

8.1.b Il y aura un classement général par catégorie de course. Ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes. Le concurrent qui marque le nombre total de points le plus bas gagne.

A l'issue du classement général un classement club sera établi sur 3 bateaux, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement.

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

11 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Au trois premiers du classement général pour chaque catégorie. Des prix spéciaux seront remis aux étapes et des lots tirés au sort lors de la remise des prix des classements généraux.

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1 million d'Euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

14 PLACES DE PORT - FESTIVITE

Les places de port sont gratuites à Saint Vaast La Hougue du 6 juillet au 8 Juillet, dans chacun des ports étapes aux escales, et à Granville du 13 juillet au 15 juillet.

Aux étapes des cocktails ou des repas peuvent être offerts par l'organisation et ses partenaires.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht Club de Granville, BP 317, 50403 GRANVILLE CEDEX Tél : 02.33.50.04.25 Fax : 02.33.50.06.59. Une permanence téléphonique sera mise en place les jours ouvrables de 14 à 16 heures. mël : yachtclub.granville@wanadoo.fr. Le présent avis de course et les documents d'inscription pourront être téléchargés depuis le site du Yacht Club de Granville : <http://asso.ffv.fr/ycgranville>. La confirmation d'inscription (dossier complet) sera disponible sur le site du Tour des ports de la Manche, un lien sera établi depuis le site du Yacht Club de Granville.